

Bienvenue à l'Institut Paridaens de Beaumont



UN ENSEIGNEMENT
DE QUALITÉ
DANS UN CADRE
EXCEPTIONNEL



Renseignements
du lundi au vendredi
Grand Place, 12 6500 Beaumont
☎ 071/23 10 50

<https://institut-paridaens.be/>



Quelques informations aux parents de nos futurs élèves ...

L'Institut Paridaens fût créé en 1938 par la congrégation des Filles de Marie Paridaens – Leuven.

Notre établissement scolaire dispense aux enfants des cours de qualité dans un cadre de vie favorable au travail et propice à l'épanouissement personnel. L'Institut se veut être une école où chaque enfant puisse faire siennes des valeurs de respect des autres dans leur personne, dans leurs activités et dans leurs biens.

Le pouvoir organisateur, la direction et l'équipe éducative s'efforcent ainsi de perpétuer au quotidien la devise des Sœurs fondatrices :

~~~~~  
*« Eduquer un être, c'est le guider, avec intelligence et amour, vers l'accomplissement de sa personnalité ; l'aider à devenir libre et responsable, à s'engager avec autrui dans des relations harmonieuses, à découvrir le sens de sa vie et à y progresser avec droiture et simplicité. »*  
~~~~~





Inscriptions en 1^{ère} secondaire

Du 6 février au 10 mars 2023

Période d'enregistrement des demandes d'inscription via le dépôt du FUI (formulaire unique d'inscription) dans l'école de votre premier choix contre un accusé de réception. Un simple dépôt de ce FUI dans la boîte aux lettres ne suffit pas.

Durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance.

Indiquer MINIMUM DEUX choix d'école sur le document.

Mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées (1494 pour l'Institut Paridaens).

Permanence d'inscription pendant le congé de Carnaval : le vendredi 24/02 de 9h à 16h uniquement sur prise de rendez-vous

Du 11 mars au 23 avril 2023 inclus: aucune inscription ne peut être actée

A partir du 24 avril 2023

Les inscriptions se font chronologiquement à la suite des demandes enregistrées du 6 février au 10 mars toujours via le dépôt du formulaire.

A l'exception du FUI, aucun autre document n'est indispensable à l'enregistrement de votre demande. Nous vous signifierons officiellement celui-ci en vous remettant un accusé de réception. Nous vous proposerons, lors de votre visite, de compléter un dossier administratif d'inscription.

Les documents suivants devront être fournis ultérieurement afin de compléter l'inscription de votre enfant : le CEB original, l'attestation de langue moderne suivie en primaire, 1 document d'identité (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance ou livret de mariage ou composition de ménage).



Travaux réalisés
par les élèves de
1^{re} lors des
journées de
cohésion



Calligramme
réalisé dans le
cadre du cours
de français de 1^{re}
Commune





Nos projets et notre règlement d'ordre intérieur

Le projet d'établissement ainsi que le projet éducatif et pédagogique de l'Institut sont disponibles sur le site Internet de l'école dont l'adresse est la suivante : <https://institut-paridaens.be/>

Le règlement d'ordre intérieur de l'Institut y est également consultable. Il sera inséré dans le journal de classe que votre enfant recevra gratuitement au début de l'année scolaire 2023.



Grille du premier degré

Les élèves ayant réussi le CEB en 6ème primaire sont inscrits en 1ère commune. Vous trouvez ci-dessous la grille horaire du premier degré proposée à l'Institut.

Formation commune obligatoire 28H	1 ^{ère} année commune	2 ^{ème} année commune
Religion	2	2
Français	6	5
Mathématique	4	5
Néerlandais OU Anglais	4	4
Etude du milieu (EDM)	4	4
Sciences	3	3
Education Physique	3	3
Education artistique	1	1
Education par la technologie	1	1
Activité complémentaire OBLIGATOIRE – 1H		
Activités liées à la méthode de travail	1	-

Activité complémentaire 1 AU CHOIX 2H	
<input type="checkbox"/> Latin	2
<input type="checkbox"/> Recherche scientifique	2
<input type="checkbox"/> Atelier d'expression et communication	2

Activité complémentaire 2 AU CHOIX 1H	
<input type="checkbox"/> Expression plastique	1
<input type="checkbox"/> Informatique	1
<input type="checkbox"/> Sports	1
<input type="checkbox"/> Expression orale (dans la langue choisie)	1

Les élèves de 1^{re} commune ont tous un cours de méthode de travail donné alternativement par un professeur de mathématiques, français, langues, EDM et sciences. Ce cours leur permet dès le départ de prendre leurs marques en organisant leurs matériels, en préparant leurs plannings de travail et en jalonnant les étapes de leurs apprentissages.



Les élèves n'ayant pas réussi le CEB en 6ème primaire sont inscrits en 1^{ère} différenciée. Au terme de la première année différenciée, l'élève présente à nouveau le CEB. S'il le réussit, il intègre une première commune. Si l'élève l'échoue à nouveau, il suit une 2^{ème} différenciée afin de pouvoir représenter le CEB. Ci-après, la grille horaire du premier degré différencié proposée par l'Institut.

Formation commune obligatoire 32H	1 ^{ère} / 2 ^{ème} année différenciée
Religion	2
Français	8
Mathématique	5
Néerlandais OU Anglais	2
Etude du milieu (EDM)	2
Sciences	2
Education Physique	3
Education artistique	2
Métiers de l'alimentation	2
Formation à la vie quotidienne	2
Travaux sur ordinateur	2



Travaux réalisés par les élèves de 1^{re} et 2^{ème} différenciée

A partir de la 3^{ème} année, l'Institut offre quatre formes d'enseignement :

A partir de la 3 ^e année	Général de transition (G)	Technique de transition (TT)	Technique de qualification (TQ)	Professionnel (P)
				donnent accès directement à un métier
Fin de 6 ^e année	Obtention du CESS Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (accès à l'enseignement supérieur)			Obtention du CE6P
				Obtention du certificat de qualification
Fin de 7 ^e année				Obtention du CESS

A partir de la 3^{ème} année, les élèves peuvent continuer dans *l'enseignement général de transition*.

En 3^e et 4^e année, ils peuvent, à côté des heures de formation commune (FC) obligatoire, choisir :

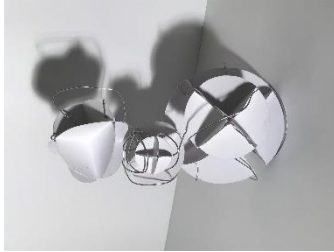
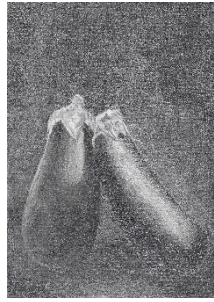
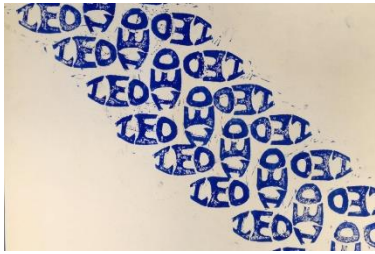
- l'option de base **latin** 4h/semaine
- l'option de base **sciences sociales** 4h/semaine ou
- ajouter 2h de **sciences supplémentaires** aux 3h de sciences de base et 2 h de traitement de texte (T TXT)
- ajouter 2h de sciences supplémentaires aux 3h de sciences de base et 2h d'arts.
- garder 3h de sciences de base et ajouter 2h de T TXT et 2h d'arts.

Au cours du dernier cycle (5^e et 6^e année), à côté des heures de FC, ils ont le droit d'opter pour une grille horaire en fonction de leur goût pour certaines matières. Ainsi, ils peuvent continuer à suivre le cours de latin, de sciences sociales, choisir davantage de mathématiques, de néerlandais, de sciences, de français et découvrir des matières comme l'espagnol, l'allemand ou l'informatique.

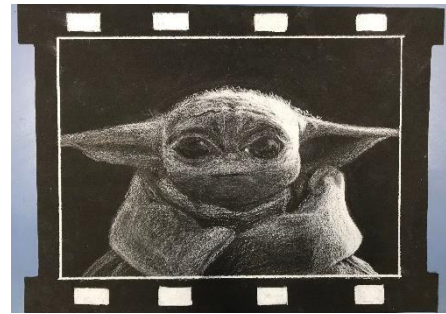
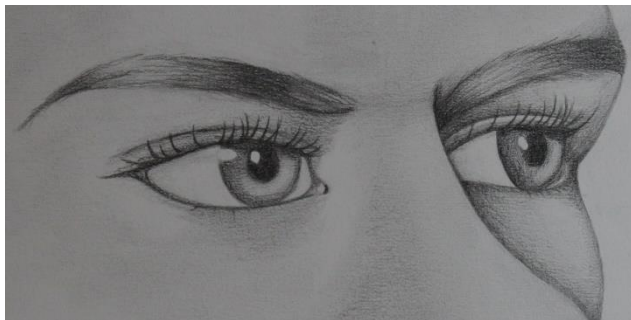
A partir de la 3^{ème} année, les élèves peuvent continuer dans *l'enseignement technique de transition*.

Au 2^e et 3^e degré, ils peuvent, à côté des heures de formation commune (FC) obligatoire, choisir une **option Arts** à raison de 8h/semaine :

Dessins, Projets, Recherches (4 périodes) – Histoire de l'Art et esthétique (2 périodes)
Technologie des Arts (1 période) – Education musicale (1 période)



**Travaux des élèves
de la section technique de transition Arts
(techniques diverses)**



Les élèves peuvent aussi dès la 3^{ème} année suivre *l'enseignement technique de qualification*. Ce choix donne à l'élève soit la possibilité d'avoir un métier qui lui permet d'accéder à une profession en fin d'humanités soit de continuer son parcours scolaire dans l'enseignement supérieur grâce à l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS). Dans cette filière, l'Institut propose deux options:

- **Techniques sociales et d'animation** (en 3^e) suivi de l'option **Agent d'éducation** (en 4^e, 5^e et 6^e)
- **Techniques gestion** (en 3^e) suivi de l'option **Technicien en comptabilité** (en 4^e, 5^e et 6^e)



Les élèves peuvent aussi dès la 3^{ème} année suivre *l'enseignement professionnel*.

Un seul choix est proposé à l'Institut: l'option **Vente** (en 3^e) suivi de l'option **Vendeur-Vendeuse** (en 4^e, 5^e et 6^e). Au terme de leur 6^{ème}, la qualification qu'ils obtiennent leur permet d'intégrer le monde du travail. Une septième année leur sera nécessaire pour l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

N'hésitez pas à demander les grilles ou à consulter notre site Internet :

<https://institut-paridaens.be/>





L'horaire d'une journée

Une période de cours dure 50 minutes. Les élèves de 1^{re} année reçoivent 7 périodes de cours de 50 minutes chaque jour de 8h15 à 15h55 (+ 1 de remédiation) sauf le mercredi qui compte 4 périodes de cours.

Le matin	Une étude facultative est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h00	
	1 ^{ère} heure	de 8 h 15 à 9 h 05
	2 ^{ème} heure	de 9 h 05 à 9 h 55
	RECREATION	
	3 ^{ème} heure	de 10 h 15 à 11 h 05
	4 ^{ème} heure	de 11 h 05 à 11 h 55
Le midi	5 ^{ème} heure	de 11 h 55 à 12 h 45
	TEMPS DE MIDI	
L'après-midi	6 ^{ème} heure	de 13 h 25 à 14 h 15
	7 ^{ème} heure	de 14 h 15 à 15 h 05
	8 ^{ème} heure	de 15 h 05 à 15 h 55
	Une étude facultative est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 17h00	

Période consacrée à la remédiation dans les matières suivantes: français, mathématique, langues modernes, sciences

Les élèves du 1er degré sont pris en charge de 8h15 à 15h55.

L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte de l'école à l'exception d'activités encadrées par les enseignants (exemple, avec un accès wifi). Le mercredi, les cours se terminent à 11h55. Une étude facultative est organisée de 12h30 à 13h15. Durant le temps de midi, les élèves qui habitent Beaumont sont autorisés à rentrer dîner à domicile si les parents ont marqué leur accord. Du potage et des sandwichs sont vendus à la cantine élèves le midi. Le jeudi, une petite restauration (pâtes, panini, hot-dog...) est proposée. Aux récréations de 10h, le magasin des élèves de professionnel est ouvert et ils y vendent des collations.



L'encadrement en première secondaire

La direction et l'équipe éducative accordent beaucoup d'importance à l'intégration des élèves de 1^{ère} année dans notre Institut.

Chaque classe de 1^{ère} année compte au maximum 24 élèves. Chaque classe a un professeur titulaire et son propre local. Les élèves de 1^{ère} année ont tous le même éducateur de référence.

Un parrainage des élèves de 1^{ère} année par les élèves de 6^{ème} année a été mis en place. Les élèves de 6^{ème} primaire sont invités début juillet à venir découvrir leur nouvelle école en compagnie des élèves de 6^{ème} année et des membres de l'équipe éducative.

Une attention particulière est portée aux élèves souffrant de « dys » et des adaptations à leurs besoins spécifiques sont possibles. Une rencontre préalable avec les parents et le jeune permet d'identifier ses troubles d'apprentissage ainsi que de déterminer les adaptations pédagogiques qui lui sont propres et qui seront mises en place avec l'équipe pédagogique. Nous travaillons en collaboration avec les Pôles territoriaux, une équipe de professionnels qui aident les enseignants et élèves à la mise en place des aménagements raisonnables en difficulté d'apprentissage.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour de plus amples informations (071/23 10 55)

Fin juin, les nouveaux inscrits reçoivent la liste des manuels qui doivent être achetés par les parents. Quant aux achats de fournitures scolaires, l'Institut demande aux parents de penser à des choix respectueux de l'environnement. Les élèves peuvent disposer d'un casier moyennant paiement. En 1^{ère} année commune, sont organisés un séjour de cohésion fin septembre et des séances d'information sur les réseaux sociaux en février. Une excursion peut également organisée dans le cadre des activités complémentaires.



Matinée d'accueil
à l'Institut
pour les nouveaux élèves
de 1^{ère} année
de 9h30 à 12h
6 juillet 2023



Durant cette matinée ...

tu auras l'occasion de rencontrer d'autres futurs élèves de première.



les professeurs et les élèves de 6^{ème} année organiseront diverses activités
afin de te faire visiter ta nouvelle école.



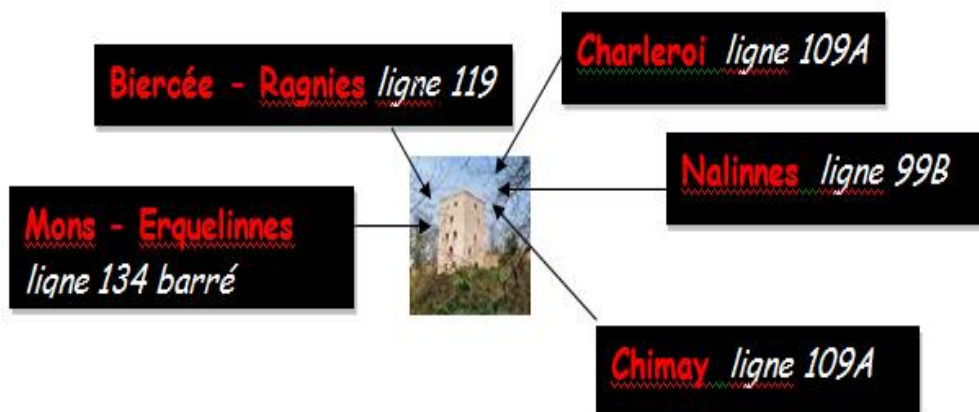
un pique-nique te sera offert sur le temps de midi.





Se rendre à l'Institut en bus

Les trajets en bus sont gratuits jusqu'au douzième anniversaire de l'enfant.



L'accès à l'Institut

L'accès à l'Institut pour les élèves se fait par le portail qui est ouvert en début et en fin de journée. En cas de retard, ils doivent passer par l'Accueil.

Dès leur arrivée, les élèves entrent dans l'Établissement et ne peuvent plus en ressortir, sauf autorisation d'un surveillant-éducateur.

Le "stationnement" des élèves aux abords de l'Institut n'est pas autorisé.

L'entrée ou la sortie en journée se font par la porte principale, 12, Grand Place.



Comment nous contacter

L'Institut est ouvert de 7 h 30 à 17 h 00. Le mercredi jusqu'à 13h. Vous pouvez joindre l'Accueil au 071/23 10 50. L'accès à l'Institut se fait par le portail qui est ouvert en début et en fin de journée. Lorsque le portail est fermé, l'entrée ou la sortie se fait par la porte principale, Grand Place 12.

Madame Champenois

directrice

direction@institut-paridaens.be

Monsieur Verset

sous-directeur

eddy.verset@institut-paridaens.be

Madame Leroy

secrétaire des élèves

seceves@institut-paridaens.be

071/23 10 55

Site Internet de l'Institut : <https://institut-paridaens.be/>

Page Facebook de l'Institut : <https://www.facebook.com/Institut-Paridaens-Beaumont>

Renseignements et inscriptions pendant l'année scolaire

Durant les vacances d'été, l'Institut est ouvert le 10 et 11 juillet et du 16 août au 25 août de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h30.



Futures rencontres

- 2 avril 2023 Marche Adepts de l'Institut
- 7 avril 2023 Pièce Théâtre latin et exposition de la section Transition Arts (Vésale)
- 22 avril 2023 Fancy-Fair de l'Institut
- 6 juillet 2023 Journée d'accueil à l'Institut des élèves de 6ème primaire par les futurs rhétoriciens.
- Rentrée 2023 Demi-journée d'accueil par le titulaire de classe (8h15-11h55)
- Octobre 2023 Rencontre des parents de 1ère année avec l'équipe éducative et Souper des parents des élèves de 1ère année

A très bientôt...

Fresque réalisée en juin 2021 et juin 2022 lors du parrainage
&
Séjour de cohésion





**ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

Marche ADEPS

Dimanche 2 avril 2023



Parcours de 5, 10 ou 20 km

Bar et restauration toute la journée

Renseignements au 071/231053

<https://institut-paridaens.be>





Informations réseaux sociaux



Travaux d'élèves de 1^{ère} année

Activités de Noël

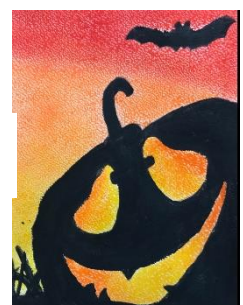


Les feuilles d'arbres sont imprimées sur le papier avec de la gouache

Travail à l'écoline et à la paille.
Transformation des taches de couleur en personnage expressif!



Les élèves explorent le pastel sec sur fond noir.





1^e DEGRE COMMUN ET DIFFERENCIE (anglais ou néerlandais)

GÉNÉRAL

2^e DEGRE : 5 OPTIONS

Latin (4h) - Sciences sociales (4h) - Sciences (5h) Traitement de texte (2h)
Sciences (5h) Art (2h) - Sciences (3h) Traitement de texte (2h) Art (2h)

3^e DEGRÉ : GRILLES D'OPTION MODULABLES

Langues modernes (anglais 4h/néerlandais 2h-4h/ espagnol 4h/allemand 2h) - Sciences (3h-6h-8h)
Math (2h-4h-6h-8h) - Latin (4h) - Sciences sociales (4h) - Français+ (2h) - Informatique (2h)

TECHNIQUE DE TRANSITION

2^e et 3^e DEGRE : SECTION ARTS

TECHNIQUE DE QUALIFICATION

3^e année : Gestion 4^e, 5^e, 6^e année : Technicien en comptabilité

3^e année: Techniques sociales et d'animation 4^e, 5^e, 6^e année: Agent d'éducation

PROFESSIONNEL

3^e année: Vente - 4^e, 5^e, 6^e année: Vendeur – Vendeuse

<https://institut-paridaens.be/>
071/23 10 50

